

Académie de Créteil
Épreuves anticipées de français du baccalauréat (EAF) – Session 2017
Compte rendu à destination des professeurs

I. Mise en place de l'examen

Cette année encore, les IA-IPR de Lettres remercient les professeurs pour leur professionnalisme qui a permis le bon déroulement des épreuves.

Professeurs correcteurs et examinateurs, nous en avons bien conscience, ont dû surmonter certaines difficultés pour mener à bien leurs missions liées aux EAF. Madame la Rectrice de l'académie de Créteil en a été informée, et nous espérons que des solutions seront trouvées pour la session 2018. Nous ne manquerons pas de rapporter au SIEC que la prise en compte de la résidence administrative, comme point de repère pour les convocations, a amené des examinateurs à interroger dans le centre où étaient évalués certains de leurs élèves, et que les correcteurs et examinateurs souhaitent un meilleur brassage des copies et une meilleure répartition des candidats à l'oral.

II. La correction des écrits et la passation des oraux : bilan et préconisations

A. Entente et harmonisation

Cette année, les IA-IPR ont désigné parmi les modérateurs une dizaine de professeurs référents, avec qui ils se sont réunis le vendredi 16 juin, pour préparer la réunion d'entente. Les critères d'évaluation ont ainsi pu être affinés et les grilles de compétences adaptées à chacun des sujets.

Les **modérateurs référents** ont ensuite aidé à animer les réunions d'entente du lundi 19 juin, en présence de tous les modérateurs affectés sur les centres de l'académie de Créteil. Les modérateurs des séries technologiques ont été réunis le matin, ceux des séries générales l'après-midi. Comme les années précédentes, le cadre règlementaire de l'examen, ses principes déontologiques, ses données pratiques, les modalités d'évaluation tant pour l'écrit que pour l'oral ont été rappelés. Dans un second temps, un travail en ateliers, animés par les modérateurs référents, a permis d'affiner les critères d'évaluation et de notation, à partir des copies-tests.

Plusieurs documents ont été mis à la disposition des modérateurs :

- les sujets et leurs corrigés,
- la « Charte interacadémique des correcteurs et examinateurs pour l'évaluation de l'Epreuve anticipée de français »,
- le « Vadémécum du modérateur des EAF »,
- le compte rendu de la session 2016,
- un tableur permettant de calculer quotidiennement les moyennes de l'oral afin d'harmoniser les notes au jour le jour,
- un tableur permettant à chaque correcteur et au modérateur de calculer rapidement et par sujet les moyennes de l'écrit,
- les grilles d'évaluation de chaque exercice.

Les réunions d'harmonisation dans les centres, quant à elles, ont permis de réguler les notations de l'écrit. En particulier, dans le respect des consignes données en réunions d'entente, les copies notées

05/20 ou en-dessous ont toutes bénéficié, comme nous le préconisons chaque année, d'une double correction. Nous avons demandé que soient relues aussi les copies notées 18/20 et au-delà et que les correcteurs n'hésitent pas à attribuer la note de 20/20 à une copie très réussie. Pour les notes des épreuves orales, comme cela a été suggéré, l'harmonisation s'est faite assez facilement au fil des journées d'interrogation.

Nous remercions vivement tous les modérateurs dont le rôle pédagogique est essentiel pour garantir la plus grande équité possible entre les candidats. En plus de leur investissement pour la transmission des consignes d'évaluation et pour l'harmonisation des notes, ils sont, sur le plan de l'organisation de l'examen, des « lanceurs d'alerte » et leur vigilance a permis la résolution de nombreuses situations difficiles. Leurs comptes rendus en fin de session sont en outre de précieux outils pour que s'améliore chaque année le bon déroulement des épreuves.

B. Conditions pratiques des oraux

Les conditions d'accueil sont le plus souvent bonnes aux dires des modérateurs. De nombreux centres ont prévu un espace d'attente spécifique pour les candidats, géré par les surveillants qui envoyaient alors les élèves de manière régulière. Néanmoins, il est aussi arrivé que les conditions ne soient pas entièrement satisfaisantes pour les examinateurs comme pour les candidats : manque de surveillance dans les couloirs, bruit très pénible aux abords des salles d'interrogation, travaux dans l'établissement...

Le nombre de candidats à interroger par jour reste important. Les professeurs n'ont pas toujours été prévenus quand ils ont eu à recevoir un élève en situation de handicap bénéficiant ou non d'un tiers-temps.

Il convient cette année encore de signaler combien l'immense majorité des examinateurs a été partie prenante pour que les épreuves se déroulent aux mieux : nous nous devons, pour cette session, de saluer à nouveau leur sérieux et leur engagement.

C. Attitude des candidats aux oraux

Aux oraux, les examinateurs ont interrogé des candidats polis, respectueux, ayant fait un effort de tenue vestimentaire. Les cas de candidats désinvoltes ont été marginaux.

D. Un point de vigilance : les fraudes et tentatives de fraude.

Nous attirons l'attention des professeurs sur les fraudes ou tentatives de fraude qui peuvent avoir lieu : possession d'un outil de stockage d'informations même éteint, possession de documents (portables contenant des notes ou des fiches de cours à l'oral), communication entre les candidats, plagiat (restitution exacte de fiches d'annales du baccalauréat), captation et diffusion de sujets et usurpation d'identité constituent quelques exemples de cas repérés et sanctionnés. Apparemment de bonne foi, certains candidats concernés s'étonnent d'être accusés de fraude, la plupart méconnaissant le règlement. **Nous incitons les professeurs à s'assurer, durant l'année scolaire, que les règles soient connues de tous, et nous les incitons à prévenir leurs élèves que toute sanction, même un blâme, entraîne une annulation de l'épreuve.**

III. L'épreuve écrite

A. Les questions sur le corpus

Cette année encore, un nombre important d'élèves a accordé un temps démesuré à la/aux question(s) sur corpus, négligeant l'exercice d'écriture. **Trop d'élèves ignorent encore que cette question doit être traitée de manière rapide, synthétique et concise, et que, sans négliger l'organisation de la réponse, ils doivent s'attacher à faire preuve de compétences de confrontation et de synthèse. Une introduction, une organisation en paragraphes et une conclusion, rappelons-le, ne sont pas exigibles.**

B. L'invention

Les écrits d'invention sont moins réussis dans l'ensemble que les commentaires et les dissertations. Certes, les sujets proposés en série L et en séries technologiques ont pu paraître difficiles aux candidats à cause la situation d'énonciation exigée. En séries technologiques, le texte a parfois été écrit du point de vue d'un voyageur et non pas d'un train ; en série L, les élèves ont eu des difficultés à inscrire l'introspection du personnage dans le prolongement de l'extrait.

Les candidats peinent à tirer parti des ressources stylistiques des textes-sources ou de leurs acquis littéraires. Les correcteurs ont déploré des tournures pauvres, un style médiocre ainsi qu'une absence de maîtrise de la langue (syntaxe, orthographe, voire ponctuation forte...).

C. Le commentaire

Cet exercice, très choisi, donne lieu aux mêmes remarques quelle que soit la série. La paraphrase et le manque d'analyse constituent les deux travers majeurs des copies fragiles. En séries L et technologiques, le caractère poétique du texte à commenter n'a été que très peu étudié. C'est en séries technologiques que l'exercice a été le moins réussi, et il a été remarqué que les candidats ont souvent fourni plus d'efforts d'analyse dans leurs réponses aux questions sur le corpus que dans leur commentaire (dont les axes proposés en séries technologiques, il est vrai, étaient proches des questions sur le corpus).

Nous saluons les correcteurs qui se sont attachés à évaluer des compétences de lecture et d'analyse davantage que des compétences de composition.

D. La dissertation

C'est l'exercice qui a été le mieux réussi, et c'est pourtant celui qui a été le moins choisi. La qualité des sujets en séries L et technologiques a été unanimement soulignée : clairs, abordables, ils invitaient les élèves à réinvestir leurs connaissances et permettaient une discussion facile à construire. Celui des séries S et ES a pu décontenancer les candidats par l'ambiguïté de son énoncé. Les correcteurs ont accepté tout plan et traitement du sujet qui leur paraissaient cohérents.

IV. Les prestations aux oraux

A. Les « descriptifs des lectures et activités »

Les descriptifs sont plus satisfaisants d'années en années et notamment depuis la diffusion du document de cadrage rédigé par les IA-IPR de Créteil en 2015. En dépit de ce texte, quelques descriptifs mettent encore dans l'inconfort les examinateurs et pénalisent les candidats.

Les examinateurs ont été gênés par :

- des descriptifs pléthoriques en textes et documents complémentaires dont les candidats ne peuvent tirer profit,
- des séquences non problématisées,
- l'absence d'œuvres intégrales,
- l'absence de mentions d'activités,
- l'absence de documents complémentaires,
- une distinction trop floue entre les textes sur lesquels peuvent être interrogés les candidats pour l'exposé et les textes complémentaires.

Dans une perspective strictement matérielle, nous incitons les professeurs à insérer dans le descriptif les photocopies de tous les textes étudiés. Certains documents complémentaires sont introuvables pour l'examineur, qui ne possède pas forcément les manuels auxquels il est fait référence, et qui ne peut donc pas préparer sereinement sa session d'oraux.

B. Les exposés

Cette partie de l'épreuve est souvent travaillée avec sérieux, mais les examinateurs soulignent le niveau extrêmement hétérogène des candidats interrogés. Certains sont bien préparés et font un véritable effort pour répondre à la question posée, tandis que d'autres ont encore des difficultés à échapper au discours appris par cœur et à témoigner de compétences de lecture personnelle. Trop nombreux sont les élèves qui se contentent de faire des relevés sans aller au sens du texte.

Enfin, la lecture à voix haute du texte, même partielle, reste souvent laborieuse.

C. Les entretiens

Les enjeux des œuvres étudiées et la cohérence des séquences travaillées durant l'année ne sont pas toujours perçus par les élèves, qui par ailleurs n'accordent pas à leurs documents complémentaires l'attention qu'ils méritent ; certains candidats paraissent les découvrir au moment de l'oral. L'entretien montre souvent que les œuvres proposées en lecture cursive, voire étudiées en œuvre intégrale, ne sont pas lues.

De nombreux examinateurs s'attachent à sonder les compétences des candidats à l'égal de leurs connaissances, notamment : savoir développer une réponse, formuler une appréciation personnelle et la justifier. Ils constatent cette année encore que ces compétences d'expression orale sont trop peu maîtrisées dans l'ensemble.

V. Axes de réflexion à l'issue de la session 2017 des EAF

- La préconisation, formulée à l'issue de la session 2016, de renforcer les pratiques de l'écriture d'invention, reste valide. L'exercice est trop peu préparé au lycée, et les compétences à mobiliser pour cet exercice, notamment « tisser des liens entre les textes, mobiliser sa culture littéraire » ne sont pas suffisamment acquises par les élèves, qui ne tirent que rarement parti des ressources stylistiques des textes-sources. Il convient d'explicitier auprès des élèves les compétences évaluées dans cet exercice, afin qu'ils identifient plus efficacement les attendus implicites d'un sujet, et il convient de les entraîner plus régulièrement à l'exercice.

- De même, devra être poursuivi l'effort de vivifier la pratique de la lecture analytique, afin d'aider les élèves à devenir des lecteurs autonomes, capables de défendre la lecture personnelle d'un texte. **Nous**

rappelons qu'une séance de lecture analytique ne consiste pas à construire en classe un commentaire composé à apprendre pour l'épreuve orale.

- Concernant les textes complémentaires et les lectures cursives, on s'assurera que des activités menées en classe en permettent l'appropriation, afin que ces lectures fassent sens au sein de la séquence, et que les élèves soient capables d'en comprendre les enjeux et d'en donner une appréciation personnelle.

- On constate encore la nécessité de poursuivre au lycée, dans la continuité du travail engagé en cycle 4, l'apprentissage des compétences orales inscrites dans les programmes de collège, indispensables à la réussite de l'exposé et de l'entretien : lire un texte de façon expressive, s'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire, exprimer ses sensations, ses sentiments, formuler un avis personnel à propos d'une œuvre, participer de façon constructive à des échanges verbaux. Sans doute travaillées de façon un peu trop marginale, **ces compétences d'expression orale ne sauraient être uniquement un objet d'évaluation dans le cadre d'un examen blanc ; leur apprentissage a toute sa place dans le cours de français en seconde comme en première.**

- Nous invitons les professeurs à relire le document de 2015 guidant la conception et la mise en forme des descriptifs (http://lettres.ac-creteil.fr/IMG/UserFiles/Files/descriptif_EAF.pdf), ainsi que le document de cadrage élaboré en 2016 (qui sera bientôt de nouveau accessible sur le site des Lettres de l'académie de Créteil) portant sur deux points de vigilance : la question de corpus dans l'épreuve écrite et le rôle des documents complémentaires figurant dans le descriptif des textes et des activités.

- Enfin, nous insistons à nouveau sur l'importance de faire connaître aux élèves le déroulement et les attendus de l'examen, et de s'assurer durant l'année scolaire que le règlement soit connu de tous, afin de prévenir les fraudes et tentatives de fraude.

Nous remercions cette année encore l'ensemble des professeurs pour leur sérieux et leur professionnalisme qui ont permis que se déroulent au mieux les épreuves anticipées de français pour la session 2017.

**Adrien DAVID, Guillaume DUEZ, Mélanie PIRCAR, Alice QUILLE, Jean-Philippe TABOULOT,
pour le collège des IA-IPR de Lettres de Créteil.
Octobre 2017**